

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

La Grève des Maraîchers Parisiens

Par solidarité, la Fédération des Maraîchers Nantais
suspend ses expéditions sur la Capitale
Le mouvement gagne toute la Province et l'Algérie

La grande Presse a relaté et commenté, en de longs articles, les diverses phases de la grève des maraîchers de la région parisienne, qui ne peuvent plus vivre de la vente de leurs produits et réclament un minimum de revendications urgentes, dont la réalisation mettra fin au conflit.

Voici les revendications qui ont été soumises au Gouvernement :

« Le Comité de Défense Paysanne des Maraîchers et Primeuriers de la Région Parisienne, considérant les capacités de production du sol français et le désir légitime de travail de tous ses citoyens :

« Demande que le Gouvernement prenne toutes mesures nécessaires pour limiter, si possible supprimer, les importations de produits agricoles étrangers, importations qui nous font particulièrement souffrir et qui sont :

« Les légumes secs de Tchecoslovaquie, les endives de Belgique, les légumes de toutes sortes d'Italie, les pommes et les poires de Californie, les choux-fleurs de Belgique, les poireaux de Hollande, les pommes de terre du Luxembourg, les salafis de Hollande, les prunes de Yougoslavie, les oranges d'Espagne et du Brésil, les fruits du Transvaal.

« Cette suppression aura pour but de permettre aux agriculteurs français (cultivateurs et maraîchers) de vivre convenablement de leur métier.

« Demande au Gouvernement une politique commerciale qui, au point de vue exportation, favorise l'Agriculture au même titre que l'Industrie :

« Réclame qu'en contre-partie de l'importation de produits agricoles étrangers qu'il ne sera pas possible de supprimer, le Gouvernement prévoit une exportation de produits français agricoles et non industriels, et de la même valeur.

« Réclame également la création d'un service de contrôle, ne permettant qu'aux marchandises saines et de première qualité de sortir de France, ceci tant pour la prospérité que pour le renom du travail français.

« Demande que l'on donne aux associations agricoles (Syndicats, Chambre d'Agriculture, Comités de Défense paysanne), le pouvoir de contrôler l'exercice de la profession agricole et notamment :

1° Revalorisation convenable des produits de grosse culture (agréables et viticoles) de manière à ce que les producteurs ne soient pas tentés, de venir concurrencer la culture maraîchère ;

2° Interdiction aux professions non agricoles de produire des légumes, des fruits et volailles autrement que pour leurs besoins particuliers, ce qui constitue un véritable cumul.

« Demande qu'il soit prévu dans la nourriture des troupes au moins un plat de légumes verts et de viande fraîche par jour, ce qui est à la fois conforme à la santé de nos frères et de nos enfants et permettra l'écoulement de nos produits, ainsi que l'exercice normal de notre profession.

« Demande : l'agrandissement des Halles ; que le règlement des Halles soit amené d'accord avec les producteurs ; un emplacement réservé et dit de « priorité » pour les produits nationaux ; l'ouverture et la fermeture à heure fixe.

« Demande : la suppression des impôts sur les bénéfices agricoles ; la révision de certains tarifs de chemins de fer (notamment le tarif en transit) ; la suppression des ristournes accordées actuellement à des fournisseurs étrangers, allocations qui sont refusées aux producteurs français.

Dans une déclaration à la presse, un collaborateur de M. Dorgères a précisé que la grève des maraîchers réalisée hier par 80 % des producteurs de fruits et de légumes s'étendra demain sur l'ensemble du territoire français. Il a ajouté que de tous les départements et notamment

du Nord, du Pas-de-Calais, de la Manche, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, du Loiret, de Saône-et-Loire, de Lorraine, de l'Aisne, de la Marne, de la vallée du Rhône, du Bordelais, les syndicats maraîchers assurent le comité central de défense paysanne de leur entière solidarité. L'Algérie adhère en totalité au mouvement de grève et suspend toute expédition. Le syndicat des maraîchers du Finistère et des Côtes-du-Nord, qui groupe 40.000 adhérents, affirme également sa solidarité avec le comité central.

L'Union des Syndicats de Seine et Seine-et-Oise, présidée par M. Gentil, qui groupe 72 Syndicats, dans la région parisienne, a voté, enfin, à l'unanimité, l'ordre de grève.

Au cours d'une réunion, tenue mardi 15 décembre, sous la présidence de M. Bardoul, notre Fédération des Groupements Maraîchers Nantais a décidé d'arrêter toute expédition de légumes à destination de la capitale.

« La grève des maraîchers, dit en substance M. Bardoul, n'est pas une grève politique, mais une grève économique et corporative. Notre geste se conçoit pour la raison que nous avons en quelque sorte les mêmes intérêts que les Parisiens, du fait que plus de 75 ou pourvez même dire 80 % de la production maraîchère nantaise est expédiée à Paris ou est faite en prévision de l'expédition sur Paris et, en petite partie, sur Londres.

« Il est expédié chaque année de Nantes et des environs en légumes de toutes sortes : petits pois, carottes, navets, laitues, radis, etc., au moins 10.000 tonnes. En ce moment, qui n'est pas pour nous la « saison », il est tout de même expédié par jour un tonnage qui varie entre 5 et 10 tonnes, par les gares de Pont-Rousseau et de Doulon. Nous sommes donc solidaires sur beaucoup de points, avec les maraîchers de la région de Paris. D'où notre décision d'appuyer le mouvement déclenché là-bas.

« Cependant, en prenant cette décision de principe, nous avons aussi entendu n'exercer aucune violence contre ceux qui voudraient expédier de la marchandise à Paris. C'est une chose qu'il faut que les Pouvoirs Publics sachent, parce que, à la gare de Doulon, hier matin, il y avait un déploiement de police considérable pour protéger les expéditeurs éventuels. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas paru, car en ce qui concerne les maraîchers expéditeurs par Doulon, il n'y a pour ainsi dire pas de dissidents.

De son côté, M. Bouchier, président de la Société des Jardiniers et Maraîchers de Nantes, a confirmé à la Presse les paroles de M. Bardoul :

« Rien de plus légitime, nous a-t-il déclaré, que nos revendications, je dis « nos », car nous adoptons pleinement le point de vue des maraîchers de Paris, auxquels tant d'intérêts économiques et corporatifs nous unissent : il s'agit de fermer la porte du pays à une partie de ce qui vient de l'étranger et qui nous fait tant de tort ; il s'agit de revaloriser les produits maraîchers à la production, mais aussi de supprimer certains impôts sur les transports qui sont véritablement abusifs : certains produits se trouvent ainsi grevés de plus de 1 franc par kilo pour le transport de Nantes à Paris !

« Nous sommes donc avec la Fédération et avec les groupements de la Région parisienne pour faire aboutir le programme que vous connaissez. »

Enfin, ce mouvement de grève ne nuira aucunement à l'approvisionnement de nos marchés du Champ de Mars, de Talensac et autres marchés de Nantes.

Précisons qu'il n'est nullement dans les intentions des maraîchers parisiens de vouloir « affamer la

capitale ». Ceux-ci ont placardé, sur les murs de Paris, des affiches pour mettre les choses au point et faire connaître à la population leurs justes doléances.

Souhaitons, avec tous les maraîchers, que ce mouvement corporatif aboutisse rapidement à la revalorisation de leurs précieuses denrées.

« Nous irons d'ailleurs jusqu'au bout ! a déclaré un membre du Comité de défense. Le Gouvernement n'a pas voulu entendre nos plaintes... nous lui prouverons que la classe paysanne a droit, elle aussi, à des améliorations.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous prenons connaissance d'un communiqué du Ministère de l'Agriculture, où nous lisons entre autre : « ...C'est particulièrement au nom de cette grande culture, responsable de la surproduction, que Dorgères mène son agitation. Pour assainir le marché, il y aura lieu de faire supporter à toutes les catégories de productions agricoles des charges comparables. »

On admirera cette nouvelle tentative de division : vouloir dresser les maraîchers contre la grande culture, les producteurs terriens les uns contre les autres. Assez de tartufferies ! Nous sommes tous solidaires.

R. FAIVRE.

Cette semaine :

La Page Avicole

écrite par d'éminents praticiens

Comité d'Action et de Défense Paysanne de SAINT-LYPHARD

Le dimanche 20 décembre 1936, à 13 heures, au bourg de Saint-Lyphard, aura lieu une grande assemblée régionale du Front Paysan, présidée par JEAN BOHUON, cultivateur, président du Comité Central, avec le concours de MM. LE GOUVELLO et FAIVRE.

Tous ceux qui vivent de la terre et de ses produits : propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, artisans et commerçants, doivent comprendre leur intérêt et venir en masse à cette réunion. Toujours sacrifiés et brimés, ils ne pourront défendre leurs droits qu'en se groupant et s'organisant comme les autres travailleurs.

Rendez-vous le 20 décembre, à Saint-Lyphard.

16^e Salon de la Machine agricole et Concours général agricole de Paris

Ces deux manifestations, les plus importantes de l'année, se tiendront simultanément, du mardi 16 au dimanche 21 mars 1937, Parc des Expositions, Porte de Versailles, à Paris.

Le SALON DE LA MACHINE comportera, outre la présentation de tout le matériel agricole : une Journée de la Défense sanitaire des Végétaux (19 mars) — une Exposition du matériel et des produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures — une Exposition d'engrais.

Le CONCOURS GENERAL AGRICOLE (animaux, végétaux, vins, produits du sol) groupera, dans son enceinte, une Foire Nationale des Semences et une Exposition de matériel fonctionnant au gaz des forêts.

Un Brin de Causette...



Nous v'là rendus dans les jours les plus courts, en c'te mois mélancolique de décembre, qui sonnant le glas de l'année. Allons nous avoir la « grande hiver », qu'on nous a annoncé d'ampuis longtemps dans les gazettes ? Ou ben aurons nous un hiver pourrit, comme c'est qu'on en a connu de par chez nous ?... Comme j'suis point astrologue j'vous dirons ça un coup qui sera passé.

En attendant, madame la Pluie nous avant fait l'honneur de sa visite. Y en a qui pouvant point blairer c'te vieille dame, terjous pleureuse et triste, alors, qui en a d'autres qui l'accueillant à bras ouverts — comme quoi tout l'monde sont point du même avis et si qu'on commandait les robinets du ciel, ça seroient la tute finale autour des jets dirigés !

Pour sur, quand c'est qui tombe trop d'iau, on voye arriver des catastrophes, des éboulements, des inondations et c'est nous autres, dans les campagnes, qu'on est les premières victimes et qu'on a nos récoltes ravagées. — A qui la faute ? Les savants nous expliquent que c'est le soleil qu'est le grand coupable, rapport qui l'évapore tout l'iau des terres mouillées, des champs en végétation — et des champs de la mer ! Ces vapeurs, dans l'atmosphère, rencontrent des couches froides, où c'est qu'elles se condensent, pour retomber en pluies, quèques fois à des centaines ou des milliers de kilomètres.

A preuve, c'est qui a des pluies surprises, qui sortent de l'ordinaire et qui laissant tomber autre chose que de la flotte. A l'on point vu, en Normandie, au cours d'une orage, une pluie de petits crapauds ? Ailleurs, c'est des poissons qu'on a vu tomber du ciel, ou des sauterelles, comme c'est fréquent dans les pays chaud... Mais n'attendez point qui tombe des allouettes tout rôties dans pot' plat, ni du pinard dans vos verres ! Fallait d'abord nous aider, pour que le Ciel nous aide.

A défaut de pinard, on a vu, aux Etats-Unis, des pluies d'iau salée, qu'ont répandu une couche de sel, sur plus de 180 kilomètres. En v'là une nouvelle concurrence pour les paludiers ! C'est encore le soleil qu'aurait pompé l'iau d'un lac salé et ces sortes d'avertissements sont ben connus au bled des Mormons — à Salt Lake City — où c'est que les bêtes et les habitants sont guère désolés.

Dans d'autres pays, on a vu des pluies de cailloux, de cendres, de soufre (épatant contre l'oidium) ou même de sang ! Du moins, on le croye... mais les savants disent que c'est des iaux colorées par des algues rougeâtres, ou des pollens de fleurs, transportés par les grands vents. Tant-pis pour les superstitieux.

Chez nous, où c'est qui pleut 150 jours par an — d'après l'office national météorologique — les pluies n'avaient encore amené aucun phénomène et on avait que le plaisir de les regarder tomber... ou de rouscailier quand c'est qu'elles s'arrêtent pu !

IL Y A DES JUGES... EN ALLEMAGNE. — Un fraudeur de France fort qui avait fabriqué des vins de Bordeaux en mélangeant, à des vins français, des vins chiliens et espagnols, a été condamné à six mois de prison. Sa femme a été également punie, ainsi que le maître de chai. On doit souhaiter que tous les tribunaux français, sans exception, aient la même sévérité pour défendre nos vins à appellation d'origine. Et l'idée de condamner l'épouse du fraudeur aurait l'avantage de coïncider les gens astucieux qui ont pris leurs précautions et dont l'insolvabilité est à l'abri des amendes.

LA RESISTANCE OPPOSÉE PAR LES GROUPES PARLEMENTAIRES et les Associations professionnelles viticoles, cidricoles, betteravières, au fameux article 11 de la réforme fiscale a porté ses fruits. On sait que cet article supprimait une recette de 280 à 300 millions de francs provenant de la surtaxe des essences risquant de ruiner le régime de l'alcool. Grâce aux initiatives de M. Barthé, de ses collègues et des dirigeants des groupements agricoles, le Gouvernement alerté n'a pas insisté. Il faut rendre justice à M. Vincent-Auriol, qui a donné pleine satisfaction aux défenseurs de la viticulture, des productions betteravière et cidricole, et qui a pris l'engagement de ne porter aucune atteinte au régime de l'alcool dont il a reconnu les bienfaits.

Un arrêté préfectoral invite les éleveurs de pigeons voyageurs et Sociétés colombophiles à faire connaître avant le 10 janvier, à la Mairie, le nombre de leurs colombiers et de leurs pigeons, à la date du 1^{er} janvier.

Faute de cette déclaration, l'éleveur sera puni d'une amende allant de 50 à 500 francs.

Recensement des Pigeons voyageurs

En raison du nombre restreint des prix attribués à chaque race et dans l'intérêt général des éleveurs de la race Maine-Anjou, une Commission nommée par le Comité de direction de la Société sera chargée de désigner les animaux qui devront participer à ce Concours.

Le Secrétaire général de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou, A. DELHOMMEAU.

EN 3^e PAGE :
LE COIN DU VIGNERON

NOUVELLES VITICOLES

DEBLOCAGE DES VINS. — Plusieurs viticulteurs se préoccupent du déblocage des vins bloqués des récoltes antérieures.

L'article 7 de la loi du 4 juillet 1931 codifiée prévoit qu'un décret ordonnant le déblocage partiel ou total interviendra obligatoirement lorsque, sur les marchés méridionaux, le cours moyen du vin aura été reconnu supérieur à 126 francs l'hecto pour le vin de consommation courante titrant 9 degrés, soit 14 fr. le degré. Or, les cours des vins du Narbonnais ont atteint en moyenne 14 fr. 25 sur le marché de Narbonne du 3 décembre 1936. Mais la loi précise que le décret de déblocage sera pris après avis de la Commission interministérielle de la viticulture qui devra faire intervenir, à côté du cours moyen des vins, le prix de revient moyen à la production.

BLOCAGE PREVISIONNEL. — Il ne faut pas confondre le blocage des vins des récoltes antérieures avec la limitation des envois de la propriété imposée, dès la vendange, aux viticulteurs qui ont récolté plus de 300 hectolitres cette année. Ces vignes ne peuvent expédier une quantité supérieure aux deux tiers de leur production. Et cette quantité est réduite à la moitié pour les récoltants de plus de 5.000 hectolitres. Mais cette limitation des expéditions doit prendre fin après la publication officielle des déclarations de récolte (fin décembre).

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LA VITICULTURE. — Elle se réunira le mardi 22 décembre 1936. Elle prendra connaissance de l'importance des déclarations de récolte et des disponibilités. Elle donnera son avis sur l'application de la législation viticole, sur le blocage des vins si les disponibilités dépassent 70 millions d'hectos, et sur le déblocage des vins bloqués des récoltes précédentes.

La Commission interministérielle examinera la question de la livraison des fournitures d'alcool de la campagne 1935-1936. Cette question a été rendue particulièrement délicate du fait des dégâts causés aux récoltes par les gèlées du printemps 1936.

La Commission aura à se prononcer sur l'application des textes concernant les cépages prohibés (noah, othello, etc.).

Elle entendra des rapports de M. Le Roy sur le contrôle des prix à la consommation, de M. Capus sur les appellations d'origine contrôlées et de M. Castel sur les tarifs de transport.

DANS LE MIDI. — Dans les quatre gros départements producteurs méridionaux — Hérault, Gard, Aude, Pyrénées-Orientales — la récolte 1936 s'élève à 17.351.349 hectos, contre 34.150.372 hectos en 1935, soit près de 16.300.000 hectos en moins.

IL Y A DES JUGES... EN ALLEMAGNE. — Un fraudeur de France fort qui avait fabriqué des vins de Bordeaux en mélangeant, à des vins français, des vins chiliens et espagnols, a été condamné à six mois de prison. Sa femme a été également punie, ainsi que le maître de chai. On doit souhaiter que tous les tribunaux français, sans exception, aient la même sévérité pour défendre nos vins à appellation d'origine. Et l'idée de condamner l'épouse du fraudeur aurait l'avantage de coïncider les gens astucieux qui ont pris leurs précautions et dont l'insolvabilité est à l'abri des amendes.

LA RESISTANCE OPPOSÉE PAR LES GROUPES PARLEMENTAIRES et les Associations professionnelles viticoles, cidricoles, betteravières, au fameux article 11 de la réforme fiscale a porté ses fruits. On sait que cet article supprimait une recette de 280 à 300 millions de francs provenant de la surtaxe des essences risquant de ruiner le régime de l'alcool. Grâce aux initiatives de M. Barthé, de ses collègues et des dirigeants des groupements agricoles, le Gouvernement alerté n'a pas insisté. Il faut rendre justice à M. Vincent-Auriol, qui a donné pleine satisfaction aux défenseurs de la viticulture, des productions betteravière et cidricole, et qui a pris l'engagement de ne porter aucune atteinte au régime de l'alcool dont il a reconnu les bienfaits.

LA RECOLTE DES POMMES A CIDRE. — Cette récolte est considérable. Elle bat tous les records de l'abondance. Le régime de l'alcool a permis d'éviter un véritable désastre, en offrant le débouché, pour un contingent important, des alcools de pommes et de cidre à une production pléthorique. Il faut seulement déplorer que les producteurs soient, dans les régions de l'Ouest, presque complètement inorganisés. La distillerie en profite. On peut même dire qu'elle en abuse. Pourquoi les producteurs de pommes n'ont-ils pas suivi l'exemple de leurs camarades vignerons et betteraviers ?

A LA COMMISSION DES BOISSONS. — Une délégation de la Commission des boissons a fait une démarche auprès du Ministre de l'Economie nationale pour protester contre tout projet d'augmentation du tarif de transport. Elle a demandé également que le Gouvernement prenne toutes mesures utiles pour assurer le ravitaillement, à des prix raisonnables, de la viticulture en sulfate de cuivre et en soufre. Elle a enfin insisté sur la nécessité de faciliter la création de nouvelles coopératives viticoles.

PROPAGANDE. — Le Comité national de propagande en faveur du vin s'est réuni le 2 décembre. Il a entendu un intéressant rapport de M. de Launay sur l'activité de la propagande, dont l'ingéniosité et l'efficacité sont remarquables : expositions artistiques, propagande médicale, manifestations pour le jus de raisin et le raisin, propagande hôtelière, routière, sportive, dans les stations thermales, sur les réseaux de chemins de fer, à l'étranger.

Le Comité a pris de nombreuses décisions concernant l'édition d'affiches, de menus, la lutte contre les prix excessifs, la participation au Salon des Arts ménagers, le développement de la consommation du vin chaud, l'Exposition de 1937, la propagande dans les pays étrangers.

Il a été décidé que la Fête Nationale des Vins de France aura lieu, en 1937, en juillet, à Angers.

Le sevrage des Veaux

On sait que le lait ne peut être remplacé dans les premiers moments de l'existence. Mais, souvent, le sevrage est prématuré, parfois même brusque, au lieu d'être conduit graduellement.

Le poulain ne doit pas être sevré avant l'âge de six mois, lorsque la dentition de lait est complète. Des barbotages à base de farineux, de l'herbe tendre, lui conviennent lorsqu'il a trois mois. Au fur et à mesure qu'on diminue les tétées, on augmente la dose d'aliments complémentaires pour sevrer complètement à six mois. On peut donner au jeune animal du lait écrémé, doux, pendant quelque temps.

Le sevrage doit être aussi graduel pour le veau, l'agneau ou le porcelet. Pour le veau d'élevage, on peut lui laisser boire du lait pur jusqu'au quinzième jour seulement. A partir de cette date, lui donner du lait écrémé additionné d'un peu de farine de lin, qui remplace la matière grasse enlevée d'un peu de fécule et de farine de pois, de lentille ou de féverole.

Voici une formule à donner à la dose de 50 à 60 grammes par litre de lait écrémé, pour veaux d'élevage et veaux de boucherie (formule Dumont) :

Fécule de première qualité, 40 gr. ; farine de lin, 30 gr. ; farine de légumineuse (pois ou féverole, 30 gr.). Faire tiédir le lait écrémé et avoir soin d'émulsionner tous les ustensiles à l'usage des veaux. — H. B.

Recensement des Pigeons voyageurs

Un arrêté préfectoral invite les éleveurs de pigeons voyageurs et Sociétés colombophiles à faire connaître avant le 10 janvier, à la Mairie, le nombre de leurs colombiers et de leurs pigeons, à la date du 1^{er} janvier.

Faute de cette déclaration, l'éleveur sera puni d'une amende allant de 50 à 500 francs.

Les Paysans, comme les autres travailleurs, veulent leur juste rémunération

Aussi bien, c'est là la vraie question, la seule question.

On promet aux paysans des avantages égaux à ceux des ouvriers des villes ; les actes démentent les promesses.

On refuse aux paysans ce à quoi ils ont droit, parce que, dit le Ministre, « l'augmentation du prix du blé, c'est-à-dire celui du pain, serait mauvaise au point de vue de l'économie générale ».

Par contre, au début de la législation, le Gouvernement a précipité en quelques jours le vote des lois sociales favorables aux salariés des villes, seuls, sans aucun souci des répercussions sur les prix des produits achetés par la culture.

Dès que la C.G.T. a demandé officiellement que l'on fasse jouer la procédure d'arbitrage pour une nouvelle augmentation des salaires, le Gouvernement s'est empressé de répondre favorablement ; il a saisi le Conseil économique, pour avis urgent, de son projet de décret.

Les revendications pressantes se multiplient dans « L'Humanité », « Le Populaire », « Le Peuple », pour la révision des salaires en raison de la hausse du prix de la vie.

« Il faut rajuster les salaires », écrit M. Frachon dans « L'Humanité » du 26 novembre. Nous avons démontré que le rajustement des salaires s'imposait dès à présent... »

« Il s'agit simplement d'un rajustement des salaires nécessaire par la hausse sensible du coût de la vie... »

Et ces demandes ont satisfaction, sans que l'on oppose leurs répercussions sur l'économie du pays.

Une nouvelle augmentation de 10 p. 100, d'après la hausse du coût de la vie, vient d'être accordée aux ouvriers du textile du Nord (30 novembre), elle s'est étendue déjà à d'autres industries.

Mais la revalorisation des produits agricoles, qu'en faites-vous ? De quoi donc se plaignent les paysans ; leurs prix de vente ont largement remonté !

Oui, à cause du déficit des récoltes et de la dévaluation. La recette de la ferme, elle reste lamentable. Les salaires des villes sont aux coefficients 8 à 12.

Le travail paysan, lui, n'atteint pas le coefficient 3.

Voilà la vérité brutale cruelle. Elle explique mieux que de longs discours la crise dramatique dont meurt l'Economie du pays.

Vaut-on, oui ou non, assurer au travail paysan la rémunération minimale vitale qu'on accorde, à juste titre, aux travailleurs des villes ?

La question est posée. L'Office du Blé et le Ministre de l'Agriculture y répondront.

Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

Concours général agricole de Paris, en 1937

Le Concours général des animaux reproducteurs et des animaux gras des races bovines aura lieu à Paris, au Parc des Expositions, Porte de Versailles, du 17 au 21 mars 1937.

Les éleveurs de la race Maine-Anjou qui désirent présenter des animaux reproducteurs à ce Concours sont priés d'adresser leur demande dans le plus bref délai et au plus tard avant le 26 décembre, au Secrétariat général de la Société, 12, avenue Carnot, à Châteaugontier, en indiquant le sexe et l'âge des animaux qu'ils ont l'intention de présenter.

En raison du nombre restreint des prix attribués à chaque race et dans l'intérêt général des éleveurs de la race Maine-Anjou, une Commission nommée par le Comité de direction de la Société sera chargée de désigner les animaux qui devront participer à ce Concours.

Le Secrétaire général de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou, A. DELHOMMEAU.



LA PAGE AVICOLE



CONSEILS DE SAISON

Du choix des Reproducteurs en Aviculture

En aviculture comme dans tous les genres d'élevage, le choix des reproducteurs est de toute première importance. Il importe, en effet, de ne pas oublier que si, parmi les descendants d'animaux sélectionnés, il y a toujours un certain déchet, et que des reproducteurs de choix ne donnent pas toujours nécessairement des produits de choix, le déchet est si considérable quand les reproducteurs ne sont pas choisis soigneusement qu'on arrive très vite à une dégénérescence complète de la race.

Beaucoup d'éleveurs ont eu les pires déceptions en ne suivant pas rigoureusement ce principe. Le choix des reproducteurs varie évidemment suivant le but poursuivi. L'éleveur sportif qui recherche la perfection de la race, la conformité la plus exacte possible du standard type, doit nécessairement rechercher les sujets les mieux conformés, les plus beaux comme forme, comme plumage, etc... C'est d'ailleurs cette première sélection qui a servi à établir et surtout à fixer les races pures, particulièrement les races formées de sangs complètement différents.

S'il s'agit de ce qu'on peut appeler d'aviculture pratique, on peut, tout en conservant évidemment le type de la race, ne pas rechercher la perfection et s'attacher surtout à la production de l'œuf ou du poulet, car évidemment c'est surtout pour les poules que l'aviculture pratique joue le plus grand rôle.

Il est donc nécessaire, s'il s'agit de la production de chair : poulets, dindons, canards, oies, pintades, de choisir des reproducteurs sains et vigoureux, forts, le plus forts possible, suivant la race bien entendu, car il peut s'agir de la production de gros poulets, de poulets moyens ou de petits poulets.

Si l'on veut faire la production de l'œuf, la sélection est plus difficile, car il est indispensable de prendre les meilleures pondeuses, et cela nécessite ce que font tous les professionnels : le trapage, ou à son défaut la palpation journalière, qui n'est pas aussi précise, sont les seuls moyens de savoir ce qu'une poule pond dans son année.

Un autre facteur joue un grand rôle : les poulettes qui feront les reproductrices doivent pondre très bien l'hiver, d'octobre à février, période où les œufs sont chers et la production rémunératrice.

C'est de cette manière, du reste, qu'on a créé les lignées fameuses de grandes pondeuses.

Les reproducteurs mâles doivent :

Terres de "grenaison"

Ces terres-là, de « grenaison », de fructification, de rendement élevé en produits de qualité (et notamment de grands crus dans les pays de vignoble), ce sont les terres naturellement bien pourvues d'acide phosphorique.

Accroître le stock d'acide phosphorique contenu dans le sol, c'est s'assurer à coup sûr de belles et bonnes récoltes, de beaux et productifs animaux.

Les Scories Thomas permettent de le faire en évitant notamment toute déperdition par le lessivage des eaux de pluie. Et leur acide phosphorique étant soluble dans les solutions faiblement acides, qui se trouvent naturellement dans le sol, est toujours à la disposition des plantes qui l'assimilent dans l'exacte mesure de leurs besoins, l'excédent ne risquant pas d'être entraîné par les eaux de ruissellement ou d'infiltration.

être issus de fortes pondeuses et si, pour ceux-ci, les sujets de l'année sont préférables parce que plus ardens et donnant un pourcentage d'œufs clairs très réduit ; pour les poules, il est préférable de prendre des sujets en deuxième année, pour deux raisons : la première parce que la première année doit être utilisée à reconnaître la capacité de ponte d'une poule, la deuxième parce que la deuxième année les œufs sont plus forts et les germes plus solides.

Il est enfin une recommandation, c'est la question de l'état de santé des reproducteurs. Il ne faut pas oublier que les tares physiques se transmettent avec une rapidité extraordinaire. A ce point de vue, la séro-agglutination est un préventif de tout premier ordre, qui donne à la descendance un surcroît de vigueur.

Enfin aussi, il faut éviter, du moins le plus possible, la consanguinité, qui produit fatalement une dégénérescence de la race et de la vigueur au bout de peu de temps. Pour éviter, il ne faut pas hésiter à acheter un mâle, ou plusieurs, provenant d'un élevage sérieux n'ayant pas les mêmes origines que les animaux avec lesquels on veut les accoupler. C'est en cette saison que doivent se faire les accouplements, donc le bon moment pour choisir les parents des futurs bons élèves.

E. ROBIN,
Président de la Société Avicole de l'Ouest.

La mue des Lapins

Le lapin change de poil et de fourrure à certaines époques de l'année. Cette transformation de l'habit ne s'opère pas à date fixe.

En ce moment c'est une époque où la mue existe chez bon nombre de sujets. C'est, en réalité, une période critique nécessitant de la part de l'éleveur quelques soins spéciaux.

Pendant cette crise, l'animal perd généralement de sa vivacité et devient plus sombre.

Généralement, il perd plus ou moins l'appétit et souvent il maigrit.

Au moment où la crise est la plus intense, il faut savoir exciter l'appétit en servant aux lapins du pain trempé dans du café.

C'est une nourriture rarement refusée et qui permet le soutien des forces.

La mue dure plus ou moins longtemps selon les races.

Pour les jeunes, elle commence généralement vers l'âge de deux mois et elle est souvent assez lente à s'accomplir ; elle dure jusqu'à quatre mois, voire même cinq mois chez certains sujets.

Pour les adultes, il y a parfois deux mues par an : une pendant l'hiver et l'autre au mois d'août.

En réalité, il n'y a pas souvent de mortalités, sauf pour des clipeaux entretenus sans soins, ou bien lorsque les lapereaux ne reçoivent pas une alimentation substantielle.

Pour les jeunes, il leur faut de l'espace pour prendre tous leurs ébats ; c'est déjà une grande précaution facilitant la mue.

Pour les bêtes adultes, il faut avoir soin de ne pas les soumettre à la reproduction pendant cette période. Les femelles se montrent souvent réfractaires.

D'une façon générale, c'est par une bonne alimentation que la mue peut être courtée.

Un supplément en avoine ou pain trempé dans du café au lait produit toujours les plus heureux effets.

Le Canard Nantais

Le canard nantais fait prime sur beaucoup de marchés mondiaux : Paris, Londres, Bruxelles, Berne, etc... Les éleveurs et producteurs de nantais expédient par an plus de 1 million ½ de canetons. Leur cours est toujours plus élevé que celui des autres canards, car aucun ne possède sa finesse de chair.

Le canard nantais est issu du croisement du Rouen et du sauvage. Son origine est là chez nous, au sud de la Loire-Inférieure et au nord de la Vendée, dans la région qui s'étend des marais de Bouin à Thouvois, en passant par Grandlieu.



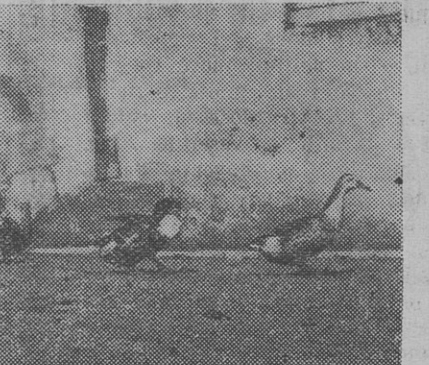
et aussi plus au nord en Brière d'où il paraît tirer son origine première.

Son élevage est facile et s'il est nécessaire qu'il y ait de l'eau pour les reproducteurs, la fécondation des œufs se faisant dans l'eau, il est inutile d'en avoir pour l'élevage des jeunes.

Voici une excellente méthode employée par tous les éleveurs : les canetons sont élevés en liberté jusqu'à l'âge de 3 à 4 semaines. A ce moment, ils sont parqués dans des enclos cimentés permettant un nettoyage facile, le sol est recouvert de paille renouvelée tous les deux jours. On donne aux jeunes canetons du blé noir dans des grands bacs au ¾ pleins d'eau, c'est leur seule nourriture. Leur développement et leur engraissement est très facile et vers l'âge de 7 à 8 semaines, les canetons pèsent 2 kilos environ et sont propres à

la consommation. C'est un élevage lucratif, parce que la croissance est rapide et la vente très rémunératrice.

La Société Avicole de l'Ouest, dont l'activité ne se ralentit jamais, a fait établir un standard afin de fixer la race. Dans un autre article, nous donnerons exactement ce standard. Les caractéristiques principales en sont les suivantes : le fond de la couleur est presque le même que celui du Rouen qui, d'ailleurs ressemble au canard sauvage, les teintes étant plus claires. Mais justement, pour le différencier



nettement de ces deux derniers, on exige la bavette blanche, sans tache si possible. Si à l'origine on trouvait des canards nantais de toutes couleurs, la prédominance de la couleur ci-dessus existait déjà, ce qui a incité les dirigeants de la Société Avicole de l'Ouest à orienter le standard dans cette direction. La race est maintenant bien fixée et le standard homologué par les commissions compétentes et par la Fédération générale.

Et les efforts faits pour l'élevage de ce canard ont été couronnés de succès puisque, sans nuire, au contraire à la production, on ne trouve maintenant presque que des animaux bien dans le type recherché, et que la consommation du nantais va sans cesse en augmentant. C'est l'élevage régional par excellence et celui sans doute le plus lucratif et peut-être aussi le plus facile.

M. OBLIGI.



L'Age des Poules

Comment le reconnaître ?... Aux dents... de ceux qui les mangent ! Une vieille poule est souvent très dure sous la dent...

Mais voici d'utiles indications pratiques. La connaissance de l'âge des coqs et des poules se déduit très bien de l'observation de l'éperon et des plumes des oiseaux.

Jusqu'à l'âge de 4 mois ½, le poulet ne montre pas l'éperon au tarse ; à la place où doit apparaître cet organe, il existe une écaille plus grande que les autres. Sous cet écaille de 4 à 5 mois, se forme une légère protubérance. A 7 mois, l'éperon mesure environ 3 millimètres de long ; à un an, il a 15 mm., et il est tout à fait droit ; à deux ans, il a 25 à 27 mm., et il se courbe en bas ou en

Le Prix moyen des Œufs

Le tableau ci-dessous reproduit le prix moyen des œufs de Bretagne, pendant les neuf premiers mois de l'année, depuis 1930, aux Halles Centrales de Paris :

1930.....	503 60
1931.....	457 50
1932.....	439 65
1933.....	376 75
1934.....	332 75
1935.....	285 10
1936.....	352 85

haut ; trois ans, il a de 36 à 38 mm., et il est marqué, la pointe étant le plus souvent en haut ; à quatre ans, la longueur de l'éperon atteint 50 à 54 mm., et de 62 à 65 mm. à cinq ans.

Les Lapins — L'Angora

S'il fut un temps où l'élevage des lapins à fourrure connut une grande vogue, il y a déjà plusieurs années que cette vogue a disparu. Les Castorrex et les Rex qui, d'ailleurs, sont de pures merveilles de fourrure, ont eux-mêmes suivi le déclin et comment ! Des Castorrex se sont vendus à Paris à l'Exposition de février, il y a 10 ans, 7.000 fr. (je dis bien sept mille) la couple ! Hélas, ces beaux jours sont finis !

Une seule race de lapins actuellement permet encore des revenus intéressants : l'Angora. Si les fourrures sont rendues à un prix si bas que mieux vaut ne pas en tenir compte ; le poil d'Angora du moins, s'il a baissé considérablement, reste quand même très lucratif. Les cours du poil qui ont monté jusqu'à 700 francs le kilo se sont stabilisés, depuis plusieurs années, aux environs de 150 francs. Si l'on songe qu'un bon Angora fournit environ 500 grammes de poil par an, c'est quand même un revenu de 75 francs par tête, ce qui est fort appréciable pour un lapin, d'autant que la chair de ces animaux est excellente et constitue une deuxième source de revenus.

Là, le choix des reproducteurs joue un rôle considérable. Si vous conservez un lapin mâle ou femelle donnant 150 grammes de poil par an, comme reproducteur, il est certain que sa descendance ne peut vous donner que des déceptions. Il faut conserver les meilleurs producteurs de poil.

Cet élevage rapporte à la condition qu'il soit bien conduit et que les animaux soient surtout tenus dans un état de propreté irréprochable. Il est nécessaire aussi dès que le

poil grandit de les peigner, ce qui va très vite quand on a un peu l'habitude, afin d'éviter le feutrage, car le poil feutré est perdu, invendable.

On a créé deux types de poil Angora, le poil très fin, presque soyeux qui recouvre les sujets d'exposition, mais qui est presque un erreur, les filateurs préférant de beaucoup le poil plus long et plus fort : d'où création du type dit industriel. Et Nantes est la première exposition de France où l'on a ouvert deux classes, une pour chaque type de poil.

C'est aussi sans doute la raison pour laquelle les Angoras sont si nombreux à l'Exposition de Nantes. L'épilage de l'Angora se fait environ tous les 3 ou 4 mois, suivant les sujets. Il faut éviter de le faire pendant les grands froids, et donner une litière abondante aux lapins épilés pour éviter les refroidissements.

Il faut également qu'une lapine qui met bas ne soit pas complètement en poil, car la production serait entièrement perdue, et qu'elle en ait suffisamment pour préparer son nid.

Dans un élevage d'Angoras bien conduit du reste, il doit y avoir deux catégories : les reproducteurs choisis parmi les meilleurs producteurs de poil, puis les producteurs de poil qui ne seront pas employés à la reproduction et dont on pourra ainsi tirer le maximum.

Il faut enfin tenir compte de ce que les filateurs ont besoin surtout de poil à l'automne pour la saison d'hiver et que le meilleur moment pour la vente est de juillet à novembre.

NIBOR.

Le Palmarès du Concours Avicole d'Ancenis

LAPINS

Le jury était composé de M. Robin, président de la Société Avicole de l'Ouest, pour les poules, lapins, canards, oies et dindons, et de M. Plessis, trésorier de la Société, pour les pigeons et les oiseaux.

POULES ET COQS

Diplôme d'honneur offert par la Société Avicole de l'Ouest : M. Jean Mary, Saint-André-de-la-Marche, un parquet d'Australop.

Prix d'honneur : M. Jean Mary, précité, un couple Branewelder ; M. Jean Mary, précité, un couple grand combattant indien, médaille offerte par le Comité d'Initiative d'Ancenis.

Premier prix et 100 francs offerts par la Coopérative agricole de Saint-Mars-la-Jaille, à Mme Roussel, membre du Gâtinais-Club Français ; Mme Roussel, Ancenis, un paquet gâtinais.

Premiers prix : M. Jean Mary, précité, couple gâtinais, coquelets Light Sussex, couple Australop ; M. Gohier, Mésanger, un paquet poules naines blanches.

Deuxième prix : M. Jean Mary, précité d'Australop ; M. Ménard, Mouzeil, deux coqs Bresse.

Troisième prix : M. Jean Mary, couple d'Australop. Mention honorable : Mme Roussel, Ancenis, un coq gâtinais ; Mme Coulomb, Saint-Rémy-en-Mauges, un coq Bresse ; M. Gohier, Mésanger, un parquet Marans, un coq Favocelle.

DINDONS

M. Ménard, Mouzeil, 1er prix, couple de dindons.

CANARDS

M. Ménard, précité, canard mâle, mention très honorable ; cane, mention très honorable.

OIES

M. Juteau, banquier, Ancenis, trois oies de Toulouse à bavette ; prix d'honneur (héliogravure offerte par la Société Avicole de l'Ouest) ; M. Ménard, précité, oies de Toulouse sans bavette, 1er prix ; oie du Poitou, 2e prix.

Prix d'honneur : M. Bezie, coiffeur, Varades, un lapin papillon français ; M. Quesson, Le Pin-en-Mauges, un mâle Géant des Flandres gris, un couple Angora.

Premiers prix : M. Quesson, précité, Géant des Flandres blanc ; M. Bezie, précité, lapin normand ; M. Quesson, mâle argenté Champagne ; M. Jean Mary, mâle Rex blanc ; M. Bonamy, Belligné, mâle Angora.

Deuxièmes prix : M. Bonamy, mâle Angora ; M. Jean Mary, mâle Rex blanc ; M. Quesson, couple Géant des Flandres gris ; M. Quesson, couple Géant des Flandres blanc ; M. Bezie, un lapin papillon français.

Troisième prix : M. Bonamy, mâle Angora. Mentions très honorables : M. Sèche, Ancenis, fauve de Bourgogne ; lapin Angora russe.

PIGEONS DE RAPPORT

Prix d'honneur et médaille : M. Bézié, Varades, Mondain français.

Premiers prix : M. Salou, rue des Douves, Ancenis, trois Cauchois ; M. Auneau, Mésanger, Mondain bleu ; Mme Aubron, Ancenis, bouvreuil d'Arkanget ; Mme Coulomb, Saint-Rémy-en-Mauges.

Deuxièmes prix : Mme Coulomb, Saint-Rémy-en-Mauges ; M. Auneau, Mésanger, Mondain bleu ; Cauchois ; M. Bézié, Varades, Mondain français ; Mme Aubron, Ancenis, bouvreuil d'Arkanget.

Troisièmes prix : M. Bézié, Mondain français ; Mme Coulomb, Saint-Rémy-en-Mauges.

Quatrième prix : M. Bézié, Mondain français.

Mention très honorable : Mme Coulomb ; M. Bézié, Mondain français.

Mentions honorables : M. Quesson, Le Pin-en-Mauges, Mondain français ; M. Bézié, Varades, Mondain français.

OISEAUX

M. Lépine, Saint-Rémy-en-Mauges, se voit décerner deux prix d'honneur

Conseils pratiques

LES CHOUX FOURRAGERS. — De toutes les légumes consommées dans la basse-cour, le chou fourrager est une de celles qui sont le plus riches en vitamines. Il agit tout autant sur la croissance que pour la ponte. Toute basse-cour, même moyenne, doit en être alimentée et l'éleveur ne doit jamais en oublier la culture : d'autant plus que le chou fourrager est une précieuse ressource en hiver.

POUR LA DESINFECTION DES VOLIERES, on utilise en moyenne une livre de soufre pour une pièce de 18 à 20 mètres carrés.

Le soufre concassé peut être répandu sur un petit réchaud à charbon de bois, ou allumé directement. La combustion se poursuit d'elle-même.

POUR DESINFECTER LE SOL D'UN PARQUET, répandre du sulfate de fer ou de la chaux éteinte à raison de 500 à 800 kilos par hectare de terrain ; laisser séjourner trois à quatre jours et retourner le sol à la bêche ou à la charrue.

UTILISEZ LE THYM. — Un procédé économique pour tirer un excellent produit est de faire bouillir le thym dans l'eau. Cette eau a une excellente action dans la croissance et la vigueur des poussins quand on la mélange à leur pâtée ; même action heureuse pour mouiller la pâtée des pondeuses. On ne jette pas les tiges de thym ; après les avoir fait sécher on les donne aux lapins qui en tirent encore un très bon parti.

Lapins étrangers

La Belgique est à peu près la seule à nous envoyer des lapins domestiques. Il est à espérer que la dévaluation française empêchera ces importations régulières, parfaitement inutiles, et que la fraude soit rendue impossible par la hausse officielle des prix français, par rapport aux prix belges.

VIVE LE FRUIT FRANÇAIS

... Mais
faites vos achats en hiver à l'IVERNOL

Il vous apparaîtront, au printemps, avec une écorce lisse et saine. Leurs fruits, abondants, n'auront rien à envier, quant à l'aspect, aux fruits étrangers, tout en conservant l'exquis saveur du terroir français.

Les larves, les œufs des insectes, seront détruits. Les mouches, les lichens, les champignons auront disparu.

ESSAYEZ !

Société "LE FLY-TOX"
22, r. de Marignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

EN VENTE au Syndicat Agricole

pour couples de serins bossus écossais et ses colombes poignardées. Il remporte en outre plusieurs premiers prix pour serins, colombes et perches.

M. Mélin, Nantes, remporte quelques premiers et deuxième prix, ainsi que Mme Coulomb, de Saint-Rémy-en-Mauges.



» Et, quoi qu'il m'en coûtât, j'ai voulu ensuite renouer avec la société, redevenir jeune pour vous, reprendre intérêt à l'existence, aux mille détails de la vie, aux choses belles et bonnes que Dieu a semées dans le monde, et que je ne savais plus comprendre dans ma souffrance d'orgueilleux révoltés... Oh ! oui, Myrto, vous avez été pour moi une lumière, la pure, la rayonnante lumière destinée par la Providence à chasser les ténèbres de ma pauvre âme !

Il la contemplait avec une grave tendresse, et dans la jeune âme de Myrto s'épanouissait un bonheur dont l'intensité l'effrayait presque.

— Je suis trop heureuse, Arpad ! murmura-t-elle.

— Répétez-le, ma Myrto !... dites-moi bien que je vous rends heureux.

que vous ne regretterez rien... Vous rappelez-vous comme notre petit Karoly nous a unis dans sa dernière parole ? Par la bouche de ce petit ange, Dieu nous des tinait ainsi l'un à l'autre.

Le soleil déclinant enveloppait de ses lueurs rosées les fiancés debout sur le péristyle du temple. Un calme impressionnant, presque religieux, régnait dans ce coin du parc qui avait été le lieu de prédilection du petit Karoly.

— Il est très doux, ne trouvez-vous pas, d'avoir échangé ici nos promesses de fiançailles, à cette place même qui nous rappelle un si terrible souvenir ?... Oh ! Myrto, ma Myrto, qu'ai-je failli faire alors ? Quand je pense à cette balle qui vous effleura...

— Laissez ces souvenirs, Arpad ! dit-elle en posant doucement sa main sur le bras du prince. Dieu, dans sa bonté, a permis que tout tournât à votre bien... à notre bien... Mais je crois que l'heure avance, et bientôt on va venir à notre recherche, ne le pensez-vous pas ?

— Oui, il faut retourner là-bas, dit-il d'un ton de regret. Aussitôt que ma mère sera seule, nous irons lui annoncer nos fiançailles... Et ce soir, nous les rendrons officielles dans tout Voracy.

Ils descendirent les degrés et prirent lentement le chemin du château. Myrto appuyée au bras de son fiancé... Le prince Arpad, de cette voix chaude et caressante qu'il avait autrefois pour son fils, rappelait les souvenirs des mois précédents, disait ses espoirs et ses craintes... S'interrompant tout à coup, il demanda :

— Mais maintenant, Myrto, ne pouvez-vous apprendre à votre fiancé pourquoi vous pleurez tout à l'heure ?

Elle rougit, hésita un instant et répondit enfin d'une voix un peu tremblante :

— On venait de me dire... on croyait que Mme de Soliers...

Elle s'interrompit, embarrassée... Le prince s'arrêta brusquement...

— Mme de Soliers ?... Voulez-vous dire que quelqu'un ait eu la sottise

de supposer que j'aie songé à elle ? — Oui, c'est cela...

Un léger éclat de rire s'échappa des lèvres du prince. Il saisit les mains de Myrto en s'écriant avec une douce ironie :

— O ma chère petite aveugle, comment avez-vous pu croire une minute ?... Voyons, quelque chose, dans ma conduite, vous a-t-il donné un seul instant à penser que j'aie eu à pareille idée ?

— Non, rien absolument, c'est certain, dit-elle sans hésitation. Mais enfin, ce n'était pas chose invraisemblable... et elle était très aimable, très flatteuse...

— Oh ! certainement ! Elle laissait même voir un peu trop son désir de devenir princesse Milca, dit-il avec un sourire railleur. Et qui donc, Myrto, vous a insinué cette extraordinaire idée ?

— Oh ! que vous importe, Arpad ! — Mais si, je tiens à le savoir... Il faut que ce soit quelqu'un de bien sot... ou de bien malveillant, car autrement, personne ici n'aurait eu pareille pensée, étant donnée la froideur par laquelle j'ai toujours répondu aux avances de la vicomtesse et de son père... Dites-moi le nom de cette personne, Myrto ?

— Non, Arpad, je ne le peux pas ! répondit-elle fermement.

— Pourquoi donc ?... Aurais-je bien deviné en parlant de malveillance ?... Faut-il penser que quelqu'un a cherché à vous faire souffrir ?

Elle ne répondit pas et se remit en marche. Le prince réfléchissait, les sourcils froncés...

— J'ai trouvé, je crois, dit-il au bout d'un moment. Je sais qui vous déteste, ici... Mais je saurai la punir, je vous en réponds !

— Oh ! non, Arpad, je vous en prie ! s'écria-t-elle en levant vers lui un regard suppléant. Ne dites rien... Nous sommes si heureux maintenant qu'il faut que tous le soient autour de nous.

Il la regarda avec une douceur émue.

— Ne vous inquiétez pas de cela, ma petite sainte. Les blessures faites à l'orgueil sont salutaires, et ce sont celles-là que je destine à l'âme jalouse qui vous a causé cette souffrance... Laissons cela, Myrto, ajouta-t-il en voyant le geste de protestation de la jeune fille. S'il est une chose que je puisse difficilement pardonner, c'est la perfidie et le manque de cœur... envers vous surtout, si admirablement bonne pour tous.

Ils atteignaient en ce moment les jardins. Au passage, le prince Milca cueillit deux roses blanches et en glissa une à la ceinture de Myrto,

tandis que sa fiancée attachait l'autre à sa boutonnière.

— Je porte vos couleurs, ma fée aux fleurs, dit-il gaiement en baisant les petits doigts qui venaient de le décorer.

Comme ils contournaient une des serres, ils aperçurent de loin Renat qui gambadait avec Hadji et Lula, tandis que Mitzi marchait tranquillement, un livre à la main. Les chiens s'élançèrent et se mirent à sauter autour du prince et de Myrto.

Renat, cessant ses évolutions, s'avança à la suite de Mitzi. Bien que la fermeté dont son frère usait à son égard ne rappelât pas la dure sévérité d'autrefois, il le redoutait encore beaucoup et ne se trouvait rassuré qu'en présence de Myrto, car il n'avait pas été le dernier à remarquer l'influence de sa cousine sur tous les actes du prince Milca.

Quant à Mitzi, elle était devenue la préférée de son frère aîné, comme elle était déjà celle de Myrto. Sa petite nature tendre et fine s'attachait fortement ceux qui prenaient la peine de l'observer sous son apparence un peu froide.

— Toujours à étudier, Mitzi ? dit le prince Arpad en caressant les cheveux blonds de sa jeune sœur. Ce n'est pas le moment, il faut profiter de la récréation, courir et te démen-

comme ce bon diable...

En son regard souriant se posait sur Renat qui s'était emparé de la main de Myrto et y appuyait ses lèvres.

— ...Tu aimes beaucoup ta cousine, Renat ? — Oui, oh ! oui ! dit l'enfant avec chaleur.

— Alors, tu seras content de ce que nous t'apprendrons tout à l'heure.

— Quoi donc ? dit vivement l'enfant.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 14 Décembre 1936

	7 90	7 10	6 00	8 50	4 74	3 90	3 00	5 27
BŒUFS.....	7 90	7 10	6 00	8 50	4 74	3 90	3 00	5 27
VACHES.....	7 80	6 40	5 60	8 80	4 68	3 52	2 80	5 63
TAUREAUX.....	6 70	6 20	5 70	7 00	4 02	3 40	2 85	4 34
VEAUX.....	11 10	10 20	9 70	12 10	6 06	5 81	5 33	7 50
MOUTONS.....	14 80	10 80	8 70	16 00	7 40	5 08	3 83	8 00
PORCS.....	9 00	8 72	6 72	9 14	6 30	6 10	4 70	6 40

Du Jeudi 17 Décembre 1936

ANIMAUX	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	7 80	6 90	5 80	8 50	4 68	3 80	2 90	5 27
VACHES.....	7 70	6 30	5 40	8 80	4 62	3 45	2 70	5 63
TAUREAUX.....	6 50	6 00	5 50	6 80	3 90	3 30	2 75	4 20
VEAUX.....	11 00	10 10	9 60	12 00	6 50	5 75	5 28	7 44
MOUTONS.....	14 60	10 60	8 50	15 80	7 30	4 98	3 75	7 90
PORCS.....	9 00	8 72	7 14	9 14	6 30	6 10	5 00	6 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE : 70 bœufs, 45 vaches, 15 taureaux, 180 porcs.
MAINE-ET-LOIRE : 110 bœufs, 70 vaches, 15 taureaux, 110 veaux, 295 porcs, 11 moutons.
VENDEE : 170 bœufs, 140 vaches, 10 taureaux, 30 veaux, 73 moutons.
MORBIHAN : Néant

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE

Un nouvel abus de pouvoir des finances

On sait que la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose bovine, comportait un article qui majorait de 0 fr. 025 par kilogramme vif la taxe à l'abatage sur les bovins adultes.

Cet article de la loi fut mis en application instantanément, de sorte que, depuis cette date, l'Etat a perçu du fait de cette surtaxe à l'abatage payée, en définitive, par l'éleveur et le commerce de la viande :

En 1933 (6 mois)..... 9.088.000 fr.
En 1934..... 26.463.000 fr.
En 1935..... 27.610.000 fr.
En 1936 (9 mois)..... 21.400.000 fr.

Soit au total..... 84.561.000 fr.

soime qui sera portée sans doute avant la fin de l'année aux alentours de 92 millions de francs par les perceptions du quatrième trimestre.

Or, du fait du retard apporté dans la publication du règlement d'administration publique et des divers textes d'application, ces sommes sont tombées dans le budget général et les crédits inscrits chaque année au budget pour l'application de la loi n'ont pu être utilisés.

Il y a bien eu, le 16 avril 1935, la loi sur l'assainissement du marché de la viande, dont le financement fut assuré par les crédits déjà touchés par le fisc et non affectés, mais les ressources destinées à faire exécuter cette loi ne comprenaient que pour une partie ces arriérés de la surtaxe à l'abatage, le complément devant être fourni par le doublement des droits de douane sur les oléagineux et corps gras étrangers.

Nous signalons par ailleurs que, pour agir sur le prix des huiles, le Gouvernement vient de réduire le taux de ces taxes, ce qui aura pour effet de diminuer ou même de supprimer les recettes de cette provenance, mais cela ne saurait en rien influencer sur les ressources votées une fois pour toutes pour l'application de la loi du 16 avril et reportables en fin d'exercice sur l'exercice suivant.

De toute façon, la partie des recettes de la surtaxe à l'abatage qui a été affectée au financement de la loi du 16 avril ne saurait comprendre que les perceptions effectuées pendant les exercices 1933, 1934 et, au maximum, 1935.

Pour 1936, la loi de 1933 doit reprendre incontestablement son plein effet, c'est-à-dire que la totalité des fonds perçus par le fisc en 1936 du fait de la surtaxe spéciale de 0 fr. 025 doit être affectée à l'application de la loi sur la tuberculose bovine en 1937.

En effet, rien n'empêche plus aujourd'hui d'appliquer cette loi qui doit entrer en fonctionnement d'une façon définitive au 1^{er} janvier prochain.

Or, que trouvons-nous dans le projet de budget de 1937 au chapitre 85 pour l'application des lois du 7 juillet 1933 et du 16 avril 1935 ?

Exactement 15 millions. Nous disons bien : quinze millions. Il n'est pas permis de se moquer plus nettement de l'éleveur. On se demande vraiment si les services du Ministère des Finances ont été créés pour violer les lois votées par le Parlement.

Pour la seule surtaxe à l'abatage, les Contributions indirectes auront encaissé, en 1936 seulement, au moins 28 millions de francs.

Cette somme doit sans conteste possible, aux termes de la loi, être affectée intégralement à la lutte contre la tuberculose bovine.

C'est donc 28 millions au minimum, et non 15 millions, qui devraient être inscrits à ce chapitre pour la seule loi de 1933, sans parler des crédits de la loi de 1935, alimentés en partie par les droits sur les oléagineux.

Il y a là, sinon une tentative d'escroquerie, du moins une violation manifeste d'un texte législatif contre laquelle nous sommes persuadés que le Parlement s'élèvera au moment de la discussion du budget.

La taxe à l'abatage, laissée entière sinon aggravée par les textes actuellement en discussion, pèse déjà d'un poids assez lourd sur la denrée de première nécessité qu'est la viande pour que la dictature des Finances daigne laisser à l'éleveur le peu qui lui en revient.

Gants en Caoutchouc

En véritable Para gris, pour l'épanouissement de l'acier.
Moyenne taille, la paire..... 15 »
Grande taille, la paire..... 18 »

En vente à nos Bureaux du Syndicat, 8, place de la Petite-Hollande, Nantes.

Madame ! Profitez de votre voyage à NANTES pour visiter le seul spécialiste de la Région en Edredons, Couvre-pieds, Convertisseurs de laine, toute la literie, Lits d'enfants, taillies, chaises de table, Parcs, Babytots, etc.

AU NID DOUVILLET 2, rue Guépin NANTES
Maison de confiance.
Remise 5 % aux membres du Syndicat.

Savons
Croix d'Or, 380 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.
G. H. B., 880 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.

LE COIN DU VIGNERON

Les soins à donner au Muscadet 1936

(suite)

Depuis la vendange jusqu'à la consommation du vin le viticulteur devra pouvoir prévenir les accidents et les maladies ou guérir les altérations qui se seraient produites malgré sa surveillance. Cela demande beaucoup d'attention et de soins et aussi beaucoup de connaissances théoriques et pratiques, que tout bon viticulteur doit avoir le souci d'apprendre. Nous avons déjà répété plusieurs fois dans ce journal qu'il valait mieux prévenir que guérir. Nous allons maintenant, tout en rappelant les principales maladies qui peuvent atteindre les vins de notre région, insister surtout sur la nécessité pour chaque viticulteur de les dépister et de les traiter lui-même. Il ne doit recourir au laboratoire que dans les cas particulièrement graves, ou les maladies exceptionnelles. Le meilleur médecin des vins doit être le viticulteur lui-même.

Le principal moyen de déceler les mauvais goûts, maladies et accidents pour les viticulteurs est la dégustation, qui doit se faire fréquemment pendant toute la durée de la vie du vin.

1^{er} Les mauvais goûts peuvent être aussi décelés dans certaines barriques qui ont été mal nettoyées par exemple. Un des goûts le plus fréquent dans nos régions est le goût d'hydrogène sulfuré ou « d'œufs pourris », qui provient soit de l'acide sulfurique du débouchage, soit de l'action de certaines levures, soit du soufre de traitements contre les maladies cryptogamiques. Dès que la dégustation signalera cet accident, il faudra chercher à le faire disparaître d'abord par des soutirages répétés au large contact de l'air. Si cela ne suffit pas, on pourra répéter ces soutirages en utilisant des récipients en cuivre, ou bien on plongera dans la barrique un « nouet » contenant un peu de tournure de cuivre bien rouge (décapée à l'acide asotique).

Le goût de cuivre, qui se produit lorsque la vigne a été traitée adrevent avec une bouillie très adhérente, s'élimine assez facilement quelquefois. On conseille d'ajouter du tannin (10 à 15 gr. par hecto) et un peu d'acide sulfureux en excès. Il est bon, dans ce cas, de recourir au laboratoire.

Le goût de pétrole qui se produit quelquefois par accident dans les celliers où l'on utilise des lampes à pétrole, ou qui provient des engrais des appareils que l'on nettoie avant la vendange, s'enlève très facilement par un collage au lait frais non écramé, à la dose de un à deux litres par barrique.

Le goût de ferment ou d'évent se produit dans les vins conservés en vidange ou qui subissent des fermentations secondaires. Il se produit aussi quand on retarde trop la date du premier soutirage. Le vin prend alors le goût de lie. Un méchage énergique (40 grammes de soufre par barrique au moins) fait disparaître en général ces altérations.

D'autres goûts sont beaucoup plus tenaces et sont très difficiles à faire disparaître complètement. Tels sont les « goûts de rauge », les goûts

de goudron ou de créosote, les goûts de moisi ou de pourri, les goûts de bois sec ou de bouchons, etc... On peut essayer, pour se débarrasser de tels goûts, soit le noir végétal ou noir désodorisant, soit l'huile de vaseline, soit le lait, soit l'action combinée de l'aération et d'un collage énergique (goût de fourmi, très souvent).

Dans tous ces cas comme dans les cas précédents, pour éviter de fausses manœuvres, il est bon que le viticulteur fasse l'essai sur un litre ou un demi-litre du produit ou de la dose à employer. Ainsi pour un goût d'évent il pourra ajouter à un litre un nombre croissant de gouttes de solution sulfureuse, et en goûtant chaque fois les essais effectués quelques heures après, il déterminera quelle est la meilleure dose. De même pour un goût de moisi il pourra essayer différentes doses de noir végétal ou d'huile de vaseline. Rappelons que la dose moyenne de noir est de 100 gr. par hecto, la dose moyenne d'huile est de un litre par hecto. Les noirs que l'on trouve sont de qualités très variables. Leur activité peut varier du simple au double et même plus.

Donc, avec un peu d'ingéniosité, avec quelques fioles graduées, un tube gradué, une bonne balance, un viticulteur ingénieux pourra faire ses essais lui-même dans la majorité des cas.

2^{es} Les maladies sont souvent décelées au premier abord par la dégustation. Il en sera ainsi par exemple dans le cas de la piqure, maladie très répandue et très connue de tous les viticulteurs. Rappelons que cette maladie n'a pas de remède. On peut arrêter son évolution en soutirant le vin dans un fût fortement méché. Le dosage de l'acidité volatile, qui ne peut guère être faite que par un laboratoire compétent, indique si le vin est ou non encore marchand. Pour être marchand, le vin ne doit pas dépasser 1 gr. 5 d'acidité volatile. Contre la piqure, seuls les moyens préventifs sont de bon rendement : ouillages fréquents, conservation des vins bonde de côté. Au moment des vendanges, on peut améliorer le vin piqué en le faisant passer sur du marc frais et en lui redonnant une légère fermentation.

La graise, maladie fréquente dans le Muscadet, est facilement reconnue et traitée par le viticulteur lui-même. L'aspect filant du vin quand on en fait couler quelques gouttes et sa saveur un peu « onctueuse » sont suffisants, à défaut d'examen microscopiques. Nous savons que le remède consiste en une agitation énergique avec un bon tainage (15 gr. de tain par hecto) suivi d'un bon collage (20 gr. de gélatine par hecto). Un méchage énergique (10 à 12 gr. de soufre par hecto) arrête le développement de la maladie.

Pour le traitement des casses et l'étude de la clarification, un peu d'initiative permettra de résoudre les cas les plus fréquents.

Jean BOSCH,
Ingénieur agronome.

(A suivre.)

Adaptation des porte-greffes aux différents terrains

(suite)

Les Ruspestris×Berlandieri les plus répandus sont les hybrides Richier. Ils tiennent le milieu entre les deux espèces composantes. Les meilleurs numéros sont : le 99 et le 110 ; le 31 leur est inférieur, de plus son adaptation est très délicate. Il est vrai que ce n'est pas un Ruspestris×Berlandieri pur. Le 110 dans les terrains calcaires est supérieur au 99. Le 44 paraît, lui aussi, donner de bons résultats, il n'a pas été multiplié. Suivant les endroits l'un d'eux l'emporte sur les autres ; cependant le crois que pour les terrains argilo-calcaires qui sont destinés au Ruspestris×Berlandieri ou ils montrent véritablement leurs qualités, le 110 est préférable. Si le caillou et la silice dominent, c'est le 99. Le 57 craint le calcaire autant que le Ruspestris, il a une grande affinité pour les hybrides qui lui vient probablement du Rasseguier 1. Les Ruspestris×Berlandieri sont bien supérieurs au Ruspestris, leur fructification est meilleure et leur résistance à la chlorose et à la sécheresse plus élevée.

Les Franco×Berlandieri, dont la création a été très grande, ont donné des résultats magnifiques, surtout dans les terrains calcaires. On n'en a malheureusement conservé que quelques spécimens. Le plus répandu est le 41-B ; mais dans les calcaires, il semble aujourd'hui céder la place au 333 et au Colombar×Berlandieri qui, tout en étant très fructifère, sont plus résistants à la chlorose et plus vigoureux.

Le 196-17, qui est un 1203×Riparia. Gloire est un des plants les plus vigoureux qui existent. Son adaptation est très grande, son affinité avec les greffons aussi. Il se comporte très bien avec les hybrides. Je l'ai vu greffé de 11803, 8357 et 10863 d'une vigueur exubérante, 461-49 à côté de lui faisait triste figure ; seul Colombar×Berlandieri pouvait lui être comparé. Il est tout indiqué pour les

remplacements et les terrains marges. Sa résistance à la chlorose paraît aussi élevée et peut-être plus que celles de 150-15, 110, 420 A. En Espagne, il est planté depuis longtemps, on l'a signalé au Congrès de Barcelone comme se défendant très bien au sel.

Il existe aussi d'autres hybrides comme le 44, 53 de Malécou, à base de Cordifolia et de Ruspestris, qui est très résistant à la sécheresse et très vigoureux. Il n'y a pas pour les terrains très secs de porte-greffe bien approprié. J'ai créé, à ce sujet, des 161-49×Cordifolia ; ces plants paraissent extrêmement vigoureux ; le semis est assez varié, beaucoup se rapprochent du Berlandieri, quelques-uns du Cordifolia, aucun d'Hypania. Ceux qui sont les plus résistants en pieds-mères, car une fois greffés cela pourra se modifier, sont ceux qui ressemblent au Berlandieri. La reprise au boutage ne m'inquiétant pas, je pourrai choisir les meilleurs et, chose bizarre, cela concorde avec ceux qui aiment le mieux leurs bois ; car je crains que certains ne le fassent pas, tenant trop du Cordifolia.

En résumé, on peut donner comme guide le classement suivant : Le Riparia pour les sols riches et profonds, le Ruspestris, lui, gagnera à être remplacé dans les terrains secs par le 44-53, le 150-15, et les Ruspestris×Berlandieri, et ailleurs par le 196-17 qui est plus puissant que lui, Les Riparia×Berlandieri pour les argilo-siliceux et les silico-calcaires, Les Ruspestris×Berlandieri, le 150-15, le 333 et le Colombar×Berlandieri pour les argilo-calcaires.

Cependant il ne faut pas oublier que le sous-sol, la situation géographique et bien d'autres facteurs peuvent modifier cette adaptation au terrain.

Jean EMON.

(Le Progrès Agricole et Viticole.)

Préparez vos plus gros profits

dès maintenant

SOIGNEZ VOS HERBAGES
SOIGNEZ VOS PRAIRIES

avec

L'ENGRAIS DES PRÉS SALMON

13 + 6 = 19 %

Le plus sûr...

Le plus économique...

des engrais de prairies

Prix basé sur celui des scories de plus grand dosage

13^e Foire-Concours des Vins à Ancenis

La 13^e Foire aux Vins — du 13 décembre — a remporté, cette année encore, un magnifique succès, faisant honneur aux meilleurs crus des Coteaux de la Loire, dont la réputation s'accroît sans cesse et dont le Muscadet vient d'obtenir ses titres de noblesse et l'appellation d'origine contrôlée.

La place nous manque pour donner un compte rendu détaillé de cette brillante manifestation vinicole, où nous avons pu déguster, comme membre du jury, d'excellents Muscadets. Voici les noms des heureux lauréats de ce concours. Mais auparavant qu'il nous soit permis de féliciter et de remercier tous les organisateurs de cette Foire aux Vins pour ce joli succès et leur aimable accueil.

R. F.

PALMARES

VINS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
Muscadets. — Prix d'honneur : M. Boireau Lucien, à Oudon, 100 francs, offerts par la Coopérative Agricole de Saint-Mars-la-Jaille.

1^{er} prix : M. Boireau Lucien, Oudon, diplôme de médaille d'or et médaille offerte par M. le Préfet de la Loire-Inférieure.
2^e : M. Perroteau Joseph, à Varades, diplôme de médaille d'argent et médaille offerte par M. de la Ferronnays, député.

3^e : M. Rioual, à Oudon, médaille offerte par M. le D^r Bousseau, maire d'Ancenis.

4^e : M. Athimon Auguste, Le Cellier, médaille offerte par le Syndicat vinicole d'Ancenis.

5^e : M. Charron Louis, Saint-Sébastien-sur-Loire, médaille offerte par M. Marcel Angebaud, conseiller d'arrondissement.

6^e : M. Luneau Ferdinand, à Ancenis, médaille offerte par M. Collineau, conseiller d'arrondissement.

7^e : M. Durand Louis, à Ligné, médaille offerte par L'Ouest-Eclair.

8^e : M. Bourdeault Amand, à Saint-Géréon, médaille offerte par le S. I. de Nantes et Région.

Mentions : MM. J.-B. Durassier, à Oudon ; Pasgrimaud Robert, à Saint-Herblon ; Vve Hodé, à Saint-Herblon ; Raguin Emile, à Saint-Géréon ; Perrot Jacques, à Ancenis ; Athimon Francis, Le Cellier ; David Théogène, à Oudon ; Coulon, à Oudon ; Goulean Jean, à Oudon ; Marchand Louis, à Oudon.

Pineaux. — 1^{er} prix : Mme Vve Hodé, à Saint-Herblon, médaille offerte par M. Gautherot, sénateur.

2^e : M. Toulbanc Etienne, de Saint-Géréon, médaille offerte par M. Courlas, conseiller général.

Mentions : MM. Athimon Auguste, Le Cellier ; Athimon Francis, Le Cellier ; Luneau F., à Ancenis.

Malvoisie. — 1^{er} prix : M. Toulbanc Etienne, Saint-Géréon, médaille offerte par le C. I. d'Ancenis.

Mention : M. Aubron Pierre, à Ancenis.

Gamays. — 1^{er} prix : M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, médaille offerte par le Marquis de la Ferronnays.

2^e : M. Chassé Stanislas, Saint-Géréon, médaille offerte par le Syndicat vinicole d'Ancenis.

Mentions : MM. Bourdeault Amand, Saint-Géréon ; Guillon Dominique, Ancenis ; Durassier J.-B., à Oudon ; Toulbanc Etienne, Saint-Géréon ; Godard Henri, à Oudon.

Cabernets. — M. Athimon Auguste, Le Cellier, médaille offerte par M. le Comte de Landemont, conseiller général.

Hybrides rouges. — Seibel 1^{er} prix : M. Luneau Ferdinand, à Ancenis, médaille offerte par M. Athimon, conseiller général.

2^e : M. David Jean, à Oudon, médaille offerte par M. Bureau, conseiller d'arrondissement.

Mentions : MM. Cruau, à Oudon ; Vve G. Boitez, à Oudon ; Perreau Jacques, à Ancenis ; Ouvrard Marcel, à Saint-Géréon.

Gaillard : mention : M. Chassé Stanislas, à Saint-Géréon.

Hybrides blancs. — Seibel 1^{er} prix : M. Luneau Ferdinand, à Ancenis, médaille offerte par MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure.

Mentions : MM. Pasgrimaud Robert, à Saint-Herblon ; Hodé, à Anetz. Colombar : mention : M. Pipaud Henri, à Oudon.

Gaillard : mention : M. Chassé Stanislas, à Saint-Géréon.

Gros Lots. — 1^{er} prix : M. Pipaud Henri, à Oudon, médaille offerte par MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure.

Mentions : MM. Goulean Jean ; Gruau Charles, à Oudon.

Offello. — Mentions : MM. Cruau, à Oudon ; Chassé Stanislas, Saint-Géréon.

VINS DE MAINE-ET-LOIRE
Muscadets. — 1^{er} prix : Mme Vve Gaudin, à Liré, diplôme et médaille offerte par M. de Saint-Pern, député.

2^e : M. Grasset Pierre, à Saint-Florent-le-Vieil, diplôme de médaille d'argent et médaille offerte par M. de Dion, sénateur.

3^e : M. Coullommier, à Liré, médaille offerte par le S. I. de Nantes.

4^e : Mme Vve Godefroy, à Champotreaux, médaille offerte par L'Ouest-Eclair.

5^e : M. Mercier Pierre, à Liré, médaille offerte par le G. I. d'Ancenis.

6^e, ex-æquo : MM. Clémenceau Pierre, à Liré, et Guillaud, à Liré, diplômés offerts par M. Raoul de Saint-Pern, conseiller général.

Mentions : MM. Chapeau Joseph, à Champotreaux ; Charron Pierre, à Liré ; Guillon Dominique, à Liré ; Vincent Eugène, à Bouzillé ; Toulbanc Joseph, à Champotreaux ; Coiffart fils, à Liré ; Chapron Joseph, La Chapelle-Saint-Florent ; Moreau Joseph, à Drain.

Pineaux. — 1^{er} prix : M. Coiffard Pierre, à Liré, médaille offerte par la Chambre de Commerce de Nantes.

Mention : M. Rabjeau Victor, à Ingrandes-sur-Loire.

Gamays. — 1^{er} prix : M. Guillaud Pierre, à Liré, médaille offerte par M. Raoul de Saint-Pern, conseiller général.

Mentions : Mme Vve Godefroy, à Champotreaux ; M. Rabjeau Victor, à Ingrandes-sur-Loire, médaille offerte par le C. I. d'Ancenis.

Gros-Plants. — Mentions : MM. Vincent Louis, Le Fuleil ; Grasset Pierre, à Saint-Florent-le-Vieil.

Hybrides rouges. — Seibel 1^{er} prix : M. Allard Jules, à Liré, médaille offerte par le C. I.

Mentions : MM. Moreau Joseph, à Drain ; Vincent Louis, Le Fuleil.
Baco. — Mention : M. Allard Jules, à Liré.

Pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

BORTOX-LIQUIDE-HIVER

à base d'huiles d'antracène

Quelques renseignements :

M. J. PASGRIMAUD, Louisfert : contre mousses et lichens, très bons résultats sur tous arbres fruitiers.

M. DUVAL, directeur d'école, Le Closais (I-et-V) : contre parasites du pommier, disparition des kermès ; les autres insectes ont très peu attaqué les arbres traités ; cochenilles devenues propres, sans mousses, ni lichens.

Bortox-Liquide-Hiver (de la C^o Bordelaise) en vente à la Coopérative

moi
QUI VOYAGE BEAUCOUP
je prends le TRAIN

non seulement pour aller plus vite, sans fatigue, et sans aucun aléa de retard, de panne ou d'accident, mais aussi parce que c'est beaucoup moins coûteux. D'autant qu'il existe des ABONNEMENTS (complets ou demi-tarif, sur parcours unique ou sur tous parcours) qui s'amortissent très vite...

J'en profite

des grands réseaux vous avez droit à des réductions, à des services. Renseignez-vous. Profitez-en !

Pub. R.-L. Oudin

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 8 lignes maximum
Au-dessus :
1 fr. par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Eméridand Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco. Charles Caillé aîné, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59).

169. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées. Boutures et plants racinés : plants choix extra-beaux.

Blancs : Seibel 4986 (dit Rayon d'Or), 5409, 5468, 10868, Baco 22 A. Rouges : Seibel 4643 (dit Roi des Noirs), 5437, 5455, 8365, 8745, 8916, Baco N° 1, Gaillard N° 2, Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc...

Très BEAUX PLANTS GREFFÉS, bien soudés et racinés, choix extra-beaux, greffons sélectionnés, greffe anglaise à la main sur 3809, Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot de Cinq-Mars, Malvoisie. Hybrides nouveaux recommandés, greffés sur 3309 : Blancs : Seibel 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. Rouges : Seibel 5455, 7053, 8365, 8745, 8916, 10096, 11803.

Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1937, aux meilleures conditions possibles. S'adresser ALLARD Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

174. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés, choix extra. Blancs : Seibel N° 4986, 5279, 5409, 6468, 6980, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : Seibel N° 1020, 4643, 5437, 5455, 7053, 8365, 8745, 10878, 11803.

Baco N° 1 et Bertille 2862. Plants greffés sur 3309 : Muscadet, Gros-Plant, Colombard, Pinot et Gros-Lot. Seibel 8745, 8753, 10096, 10868, 11803 et Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue. Prix sur demande. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-L.).

188. — A vendre PLANTS DE VIGNES. Plants français sélectionnés, greffés et soudés : Muscadet, Gros-Plant, Colombard et Pinot.

Hybrides rouges et blancs des meilleures variétés. S'adresser chez Louis Plassier, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer.

205. — A affermer, pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 7 hectares, commune de Saint-Herblain. S'adresser au Syndicat.

214. — TROIS FERMES à louer pour la Toussaint 1937 : 11 hectares, 23 hectares et 38 hectares, commune du Collier. S'adresser E. Lebeaupin, expert, Le Collier (L.-L.).

219. — TRES BELLES GRIFFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extrafortes deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres félicitations. Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

220. — A louer FERME de 6 hectares, dont 2 hectares en Muscadet « Sèvre et Maine », située à Vertou. S'adresser à M. Garreau, Cripport, Vertou.

221. — A louer pour le 1^{er} novembre 1937, UNE FERME de 8 hect. 1/2, située à Saint-Herblain. S'adresser à M. Gicquard, 18, rue Mercœur, ou à M. Dezaunay, rue Tournefort, à Nantes.

222. — A louer de suite, route de Clisson, DIVERS LOGEMENTS, comprenant deux ou trois pièces par logement. PETITE BORDERIE à prendre de suite, trois hectares environ, près, terres, vignes et maison d'habitation, hangar. Inutile se présenter sans sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

223. — A vendre PLUSIEURS HECTARES VIGNES à complant Muscadet « Sèvre et Maine » avec grand magasin. S'adresser au Syndicat.

224. — Profitez des bas prix actuels pour planter des POMMIERS. 10 pommiers tige 2 m., 8 à 10 cm. de tour, 50 fr.; 10 à 12 cm., 70 fr., sur gare départ Ancenis ou Le Puisse-Doré, et tous arbres fruitiers. PLANTS DE VIGNE Muscadet, Gros-Lot, Pineau, Gamay, etc... Hybrides racinés et greffés 5455, 4643, 4986, 7053, etc... Catalogue franco. J. Foulon, Le Puisse-Doré (M.-et-L.).

225. — A vendre JOLI TAUREAU reproducteur, prenant deux ans, race Hollandaise pure. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes. Téléphone 143-53.

266. — MENAGE demande place jardinier, toutes mains, sachant conduire auto; femme pourrait aider cuisine ou lingerie; peut fournir références. S'adresser au Syndicat.

270. — On demande de suite MENAGE, pour exploiter jardin potager et ferme. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

271. — On cherche à louer PRÉS CLOS, avec abreuvoir, ou ferme pouvant nourrir tout l'été quinze élèves et quelques vaches. S'adresser au Syndicat.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 17 décembre.

Farine de froment.....	212
Blé.....	cours légal
Avoine grise ou noire.....	109
Avoine bigarrée.....	106
Sarrasin Bretagne.....	95
Orge indigène (Côtes-du-N.)	102
Orge Harcourt.....	102
Mais Indo-Chine.....	106
Son région, bonne fabrication	76
Riz Saigon N° 1.....	103

Fourrages

Paille de blé 1	245
hottelée.....	245
pressée.....	245

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 11 décembre

VEAUX : 464. — Le kilo sur pied : 5 à 6.70; moyenne, 5.85. A déduire 0.80 pour la campagne; moyenne, 5.05.	
BOEUF : 22. — Le demi-kilo : Devant : 1 ^{re} qualité, 3 à 3.50; 2 ^e qualité, 2.25 à 2.75; 3 ^e qualité, 1.50 à 2 fr. — Derrière : 1 ^{re} qualité, 3.75 à 4.25; 2 ^e qualité, 3 à 3.50; 3 ^e qualité, 2 à 2.75.	
MOUTONS : 190. — Le demi-kilo : 1 ^{re} qualité, 6.50 à 7 fr.; 2 ^e qualité, 5 à 6 fr.	
AGNEAUX sans tarif.	

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS	
Nantes, le 16 décembre.	
Artichauts, les 12, 20 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Céleri blanc, les six, 2 fr. 50. — Poin, 19 à 22; Luzerne, 24 à 25; Choux pommes, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 3 fr. 50. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, la botte, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 60. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 25. — Pissenlits, le kilo, 4 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires, le kilo, 4 fr. — Raisins, les 12 bottes, 4 fr. — Salsifis, la botte, 1 fr. 50. — Scorsonères, la botte, 1 fr. 25. — Tomates, le kilo, 3 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 75.	

LE GROS-PLANT. Les 100 kilos logés départ : Flageolet Nord, 300; Romorantin, 290. Linçots Nord ou Vendée, 320; Landes, 300. Cheviots Artois-Douai extra, 390 à 410; bons, 350 à 380; ordinaires, 340; extra, 360. Cocos Landes, 300; Brezins Vendée, 285. Lentilles vertes du Puy, 610.

LEGUMES - SECS

MUSCADET.....	650 à 700
GROS-PLANT.....	300 à 400
SEIBELS.....	325 à 350
OTHELLO.....	250 à 325
NOAH : 19 francs le degré-barrique, nu, départ.	

Cours des Vins

MUSCADET.....	650 à 700
GROS-PLANT.....	300 à 400
SEIBELS.....	325 à 350
OTHELLO.....	250 à 325
NOAH : 19 francs le degré-barrique, nu, départ.	

Poil angora

Cours actuel : 150 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1^{re} qualité.



NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :	
Boeuf. — 1 ^{re} catégorie, 6.25 à 11.75; 2 ^e catégorie, 3.25 à 3.75; 3 ^e catégorie, 1.75 à 2.75.	
Veau. — 1 ^{re} catégorie, 5.25 à 9.75; 2 ^e catégorie, 4.75; 3 ^e catégorie, 3.75.	
Mouton. — 1 ^{re} catégorie, 9.75; 2 ^e catégorie, 7.75 à 9.75; 3 ^e catégorie, 4.75.	
Porc. — 4 à 7 fr. 50.	
Bœuf. — 6 fr. 50 à 8 fr. 50.	
Chats. — La douzaine, 8 à 9 fr. 50.	
Pois. — 5.50 à 6 fr.	
Lapins. — 5 fr.	

CANDE, 14 décembre.

Blé, 143 fr.; orge, 100-110 fr.; avoine, 105-110 fr. Poules, la couple, 22-24 fr.; poulets, la couple, 26-30 fr.; canards, la couple, 22-26 fr.; oies courantes, la couple, 30-40 fr.; oies grasses, le kilo, 7 à 7.50; dinde, le kilo, 10 fr.; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins, 8 à 12 fr. la pièce; lapins de garenne, 5.50 à 6 fr.; chats, la douzaine, 7.25 à 7.50; beurre, la livre, 6.50 à 6.75.	
Porc gras, le kilo, 5.30 à 5.70; porcs maigres, 5.50 à 6 fr.; porcelions, 85-120 fr. la pièce.	

CHATEAUBRIANT, 16 décembre.	
Avoine, 105 à 110 fr.; seigle, 95 à 100 fr.; orge, 108 à 110 fr.; son, 84 à 85 fr.; son de sarrasin, 88 à 90 fr. Céréales ordinaires, 60 à 65 fr. la barrique; première qualité, 65 à 70 fr. droits en sus.	

Beurre en gros, 12 fr. le kilo; au détail, 14 fr.; œufs, 6.50 à 7 fr. la douz. Poulets jeunes, la pièce, 10 à 14 fr.; poules, 10 à 12.50; canards, 13 à 15 fr.; lapins, 10 à 11 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; lièvres, 20 à 22 fr. Beufs de travail quatre dents, 4.000 à 4.500 fr. la paire; six dents, 4.300 à 5.200 fr. la paire; beufs non accablés, 1.500 à 2.000 fr. pièce; beufs gras, 3.25 à 3.50 le kilo; vaches laitières ou amouillantes, 1.600 à 2.000 fr. pièce; vaches bretonnes, 1.000 à 1.300 fr.; vaches grasses, 2.50 à 2.75 le kilo; génisses, 1.200 à 1.400 fr. pièce; veaux de lait, 4.50 à 4.75 le kilo; veaux gras, 5 à 5.25; moutons, 4.25 à 4.50; porcs de lait, 90 à 120 fr. pièce; porcs maigres, 150 à 200 fr. pièce; porcs gras, 5.40 à 5.45 le kilo; moutons jeunes, 5 à 5.10 le kilo. Chevaux de trait trois à cinq ans, 3.500 à 4.000 fr.; plus âgés, 2.000 à 2.400 fr.; poulains de 18 mois, 2.500 à 2.700 fr.; poulains de l'année, bons 1.500 à 1.800 fr., moyens 1.200 à 1.400 fr.; chevaux de boucherie, 600 à 1.200 fr., suivant poids et qualité.

BLAIN, 15 décembre.

Blé, taxe officielle : farines, 209 à 212 fr.; sons, 82 à 84 fr.; avoines, 110 à 115 fr.; seigle, 110 à 115 fr.; orge, 105 à 110 fr.; sarrasin, 90 à 95 fr. — Paille, 120 à 130 fr. les 500 kilos; foin, 110 à 120 fr. — Beurre de laiterie, 7 à 7.50; œufs, 8.50 à 9 fr. la douzaine; lait, 1.10 le litre. — Poulets, 13 à 34 fr. la couple (4.25 à 4.50 la livre); oies, 35 à 40 fr.; canards, 12 à 24 fr.; pigeons, 7 à 8 fr. la paire; lapins, 10 à 20 fr. (4.50 à 4.75 le kilo vif); lièvres, 16 à 24 fr. pièce; levrauts, 12 à 15 fr.; pigeons ramiers, 5.50 à 6 fr.; lapins de garenne, 7 à 7.50. — Bœufs, 3 à 3.40 le kilo; vaches, 2.50 à 2.90; taureaux, 2.25 à 3.10; génisses, 3.10 à 3.80; veaux, 5 à 5.10; moutons et agneaux, 4.75 à 5.25. — Porcs gras, 5 à 5.30 le kilo; porcelions de six semaines à trois mois, 90 à 200 fr. pièce; courants, 210 à 300 fr. — Cidre, 80 à 90 fr. la barrique (droits de circulation en sus); au détail, 0.75 le litre. — Pommes de terre, 40 à 60 fr.

NOZAY, 14 décembre.

Avoine, 102 à 105 fr.; seigle, 108 à 110 fr.; orge, 98 à 100 fr.; sarrasin, 90 à 92 fr.; son 85 à 86 fr.; son de sarrasin, 85 à 90 fr. Cidre ordinaire, 60 à 70 fr. la barrique; première qualité, 70 à 80 fr. Poulets jeunes en chair, la couple 32 à 34 fr. (7.75 à 8 fr. le kilo vif); lapins, la pièce, 9 à 13 fr. (4.50 à 5 fr. le kilo vif). Beurre, le kilo, en gros 12 fr., au détail 13 à 13.50; 2.90 à 3.00. Le kilo sur pied, animaux de boucherie bonne qualité; génisses lourdes, 3.50 à 3.75; beufs de poids moyen, 3.25 à 3.50; vaches par trop âgées, en bonne chair, 2.50 à 2.90; veaux, 5 à 5.25; moutons jeunes âgés, 4.25 à 4.50; porcs gras, 5.30 à 5.40. Porcelions laitons, six à huit semaines, 80 à 100 fr.; porcelions de deux à trois mois, 120 à 130 fr.; courants trois à quatre mois, 130 à 200 fr.; jeunes truies adultes, 280 à 340 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 30-32 fr., moyens 25-28 fr., petits, 20-24 fr.; œufs, la douzaine, 8-9 fr.; beurre, le demi-kilo, 8-8.50. Cidre nouveau, la barrique, 110-120 fr. Veaux, le kilo, 6-6.50.

CLISSON

Blé, 143 fr.; farine, 212 fr.; avoine, 125 fr.; son, 82-84 fr.; pommes de terre, 35-40 fr.; haricots bretons, 225-240 fr.; lingots, 280-300 fr. Foin, les 500 kilos, 175 fr.; paille, 130-140 fr. Poulets, la couple, gros 30-35 fr., moyens 25-29 fr., petits 22-24 fr.; pigeons, la couple, 8 fr.; lapins, la pièce, 8-15 fr.; œufs, la douzaine, 9-10 fr.; beurre, le demi-kilo, 7.50-8 fr. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2.50-3.75; bœufs de travail, la paire, 4.000-6.000 fr.; vaches grasses, le kilo, 2.50-3.75; laitières, 1.500-3.000 fr.; veaux, 4.75-5.50; porcs, 5.50-5.60; porcs de lait, 200-250 fr.

LEGÉ, 15 décembre.

Bœufs gras, première 3.70, deuxième 3 fr., troisième 2.50 à 2.70; vaches grasses, première 3.50, deuxième 3 fr., troisième 1.70 à 2.20. Vaches pleines ou en lait, première 2.700 fr., deuxième 1.700 fr., troisième 600 à 1.000 fr. pièce; jeunes bœufs, taures et taureaux maigres, première qualité (taureaux blancs) de 2.000 à 2.500 fr., deuxième 1.700 fr., troisième 1.000 à 1.500 fr.; bœufs de travail, 3.700 à 6.500 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 21 décembre. — La Boissière-du-Doré, Mauves, Varades, Vieillevoigne, Couëron, Couffé, Nantes-Doulon. Mardi 22. — Vallet, Grandchamps-des-Fontaines, La Meilleraye-de-Bretagne, Savonay. Mercredi 23. — Saint-Molf, Herbi-gnac, Pornic. Jeudi 24. — Ancenis, Plessé. Samedi 26. — La Chapelle-des-Marais, Mouzel, Succé. Dimanche 27. — Saint-Père-en-Retz, Le Pallet, Saint-Etienne-de-Montluc.

Voici les fêtes Préparez votre estomac

La fin d'année, avec son cortège de bombances, n'apporte à tous ceux qui ont l'estomac délicat qu'une recrudescence de souffrances : souffrances physiques s'ils se laissent entraîner à quelque écart de régime (pourrait bien naturel en pareille occasion), souffrances morales s'ils se condamnent à assister, sans y prendre part, à la joie gourmande des bien portants ! Il existe pourtant pour eux un moyen d'éviter un aussi pénible dilemme, c'est de préparer à l'avance, dès maintenant, leur estomac, par une bonne cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Cet élixir fameux, qui fait merveille contre le rhumatisme, les maladies de la peau, la constipation, les troubles circulatoires, est donc aussi le spécifique des maux de l'appareil digestif ! Mais certainement, puisqu'il agit sur le sang, puisqu'il le purifie, l'assainit, décongestionne les muqueuses, dégorge le foie, l'intestin, rétablit la régularité des sécrétions et le fonctionnement normal de tout le système digestif ! Il restitue l'appétit et les digestions heureuses ! C'est à sa formule centenaire que la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON doit ce merveilleux pouvoir : c'est à cette incomparable association de plantes d'espèces choisies pour leurs propriétés rafraichissantes et traitées de façon à conserver intacts leurs principes actifs et concentrés sous forme d'un remède tout prêt à l'usage ! Chaque jour de nouveaux cas de guérisons sont enregistrés à l'actif de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON : en voici un encore pris au hasard entre mille et qui rendra aux gastralgiques l'espoir de passer d'heureuses fêtes de fin d'année.

3 Mars 1936.

Souffrant depuis plusieurs années de maux d'estomac (digestion difficile), j'ai essayé un nombre incalculable de remèdes sans résultat. Sur les conseils d'un ami, j'ai pris votre TISANE DES CHARTREUX DE DURBON et j'ai trouvé aussitôt un grand soulagement et une amélioration considérable à mon état général. Après emploi de 6 flacons je ne ressens aucune douleur et je suis heureux de vous le faire savoir.

J. BOSCHE, à QUINTIN (Côtes-du-Nord).

Tisane, le flacon, 14 fr. 80. — Baume, le pot, 8 fr. 95. Pilules, l'étui 8 fr. 50. Toutes pharmacies, Re-seignements et attestations : LABORATOIRE J. BERTHIER, à GRENOBLE.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
la santé du sang

Voici des Etrennes utiles
Cycles LE GUI font le bonheur des grands et des petits
Satisfaction totale - Les meilleurs prix
MACHINES A COUDRE « EXCELS »
Vélo-Moteurs - Motos - Propulseurs marins
pour la Pêche, le Sport, la Campagne
DOCKS du CYCLE 2, rue Jean-Jacques
NANTES - Tél. 146-05

Le Père NOËL prend les Commandes
Au Grand Comptoir Vélocipédique Nantais
1, place Bretagne - NANTES - Téléph. 125-51

TRICYCLES depuis 30 fr.	VOITURES de Poupées, dep. 10 fr.
VELOS avec stabilisateur depuis 75 fr.	LANDAU grand modèle depuis 40 fr.
avec roulements à billes, depuis 150 fr.	AUTOS luxueuses aéro dynamiques, depuis 45 fr.
PATINETTES depuis 12 fr.	
Grand modèle depuis 40 fr.	

Renseignez-vous des prix ailleurs, vous achèterez chez nous ensuite

le RIZ
BUREAU DE PROPAGANDE
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS-2^e

Vraiment pour son âge, son poids est exceptionnel ! Rien ne remplace, il est vrai le bon riz, l'aliment de complément le plus efficace pour le bétail.

Fermentation des Cidres RAPIDE, TOTALE
PRIX : pour 10 hectos : 10 francs
LABORATOIRES BOUFFORT
à FOUGÈRES (L.-et-V.)

Employez l'EXPLOFIS AGRICOLE
pour déraciner, dessoucher, creuser rapidement vos fosses de plantation pour pommiers
Brochure illustrée gratuite sur demande à R. POIRIER, ingénieur, CRAON (Mayenne)

A LOUER à moitié fruit, pour la Saint Michel 1937, FERME de 26 hectares, située en Nozay. S'adresser à M. Letourneau, à Nozay.

DOCKS de l'Ouest
Magasins Bleus

NOËL et JOUR de l'AN RECLAME

CONFISERIE.

BOULES CREME 1 ^{re} qualité 250 gr.	2 75	DRAGÉES sucre	3 »
BOULES AU PRALINE, qualité supérieure	4 »	DRAGÉES chocolatées	3 »
FONDANTS simples	4 »	DRAGÉES nougat	3 »
FONDANTS fourrés	2 75	DRAGÉES amandes extra	4 25
PRALINES sur amandes	3 75	DRAGÉES avoila fines	4 75

BOITES FANTAISIES.

BOITES GARNIES crème, praliné et fondants, présentation soignée sous papier cellophane, décor artistique : 12 », 6 », 3 » et 2 »

SACS GARNIS boules crème et praliné. 4 50

BISCUITS.

BISCUITS « CELTIQUE », mélange assorti, la boîte avec un cadeau de 100 timbres 11 »

MADEINES « CELTIQUE », la boîte de 25 5 75

ARTICLES SPECIAUX.

CORBEILLES de 6 savonnettes de l'uxe parumées, sous cellophane. La corbeille 10 »

PAPIER à lettres « Toile Bretonne », 25x25. La boîte 3 75

VINS FINS.

(La bout. 75 cl.) verre en plus

BORDEAUX vieux	3 75	ROYAL KAUJA, Orana vin d'Algérie (la bout. 75 cl., verre en plus)	3 25
S-ESTEPHE	6 50	MOUSSEUX Baron de Char-meuil (logé)	5 »
BOURGOGNE supérieur	5 50	MOUSSEUX Veuve Amiot carte argent (logé)	9 25
MOULIN-A-VENT	7 50	CHAMPAGNE Comte de Balmont (logé)	10 »
BORDEAUX blanc	3 50		

L'authenticité de nos VINS est garantie

Demandez notre Prix Courant - Une « BONNE CAUSE » avec ses prix réconfor-mants

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX

SCHEUREN THOMAS

ÉCONOMIQUES

Toujours à la base d'une belle récolte!

PUBLICITE H. DARRAUD PARIS

Guérissez-vous par les Plantes
La merveilleuse méthode de l'ABBÉ HAMON vous guérira sûrement
Sa place est dans toutes les familles

Diabète • Albuminurie • Rhumatismes, Goutte, Sciatique • Anémie, Retour d'âge, Puberté, Pâles couleurs • Ver solitaire • Maladies des nerfs, Epilepsie, etc. • Coqueluche • Maladies des femmes • Vers Intestinaux • Diarrhée et Entérite • Obésité, Paralysie, Goutte, Arterio-Sclérose • Peau, Boutons • Maladies de l'estomac • Circulation du sang, Varices, Congestion, Phlébite, Hémorroïdes • Affections pulmonaires, Toux, Bronchites • Cœur, Reins, Foie, Voles urinaires • Constipation • Ulcères de l'estomac • Ulcères variqueux, Plaies malsoignées • Cure de saison • Cure Fébrifuge.

Brochure explicative gratuite sur demande : En vente toutes pharmacies et PHARMACIE DE PARIS, 17, rue d'Orléans, à NANTES

SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRATES
NITRATE DE SOUDE
CIANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTÉS
5, rue Anizon, Nantes